

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 19 mars 2018, 20 h, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
 le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
 le conseiller monsieur Mario Bidégaré
 le conseiller monsieur Jannick Duchesne
 la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
 le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Formant quorum sous la présidence de Claude Lebel, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Lisa Kennedy et l'adjointe à la direction générale, Valérie Draws sont également présentes.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Première période de questions**
 - 3.1 Aucun
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal**
 - 5.1 Aucun
- 6. Dépôt du bordereau de correspondance**
 - 6.1 Aucun
- 7. Comptes déposés à la séance du conseil**
 - 7.1 Aucun
- 8. Ressources humaines**
- 9. Administration**
- 10. Finances**
 - 10.1 Adoption du Règlement numéro 18-808 modifiant le Règlement numéro 18-807 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2018
- 11. Loisirs, culture et vie communautaire**
- 12. Sécurité incendie**
 - 12.1 Autorisation de signature pour un contrat de service professionnel au service de la sécurité incendie
- 13. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 13.1 Rapport des demandes de soumissions
 - 13.2 Recommandations de paiement
- 14. Travaux publics et hygiène du milieu**
- 15. Urbanisme et environnement**
 - 15.1 Dérogations mineures
 - 15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 16. Urbanisme et environnement**
- 17. Divers**
- 18. Période de questions**
- 19. Levée de la séance**

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Ouverture de la séance

À 20 h 05, monsieur Claude Lebel, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Période d'intervention des membres du conseil

Aucune intervention des membres du conseil.

Rés. : 112-18

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller du district 4, monsieur Jannick Duchesne, quitte la salle à 20 h 18. Le maire répond aux questions des citoyens relativement au règlement modifiant le Règlement numéro 18-807. Le conseiller du district 4, monsieur Jannick Duchesne, entre dans la salle à 20 h 36.

Finances

Rés. : 113-18

Adoption du Règlement numéro 18-808 modifiant le Règlement numéro 18-807 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2018

Considérant qu'un avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 18-807 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2018 a été donné à la séance du conseil tenue le 12 mars 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 18-807 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2018 a été présenté à la séance du conseil tenue le 12 mars 2018 ;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 18-808 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé ;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents, et ce, dès le début de la séance ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Jannick Duchesne. Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 18-808 modifiant le Règlement numéro 18-807 établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2018 comportant 4 pages et aucune annexe.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine

Ont voté contre : le conseiller monsieur Mario Bidégaré

En faveur : 5

Contre : 1

Adoptée sur division.

Sécurité incendie

Rés. : 114-18

Autorisation de signature pour un contrat de service professionnel au service de la sécurité incendie

Considérant le départ de monsieur Jean-Marc Nolin, directeur de la sécurité incendie, en date du 31 décembre 2016 ;

Considérant que depuis cette date, le chef de division, monsieur Roch Lafond, agit à titre de directeur de la sécurité incendie par intérim ;

Considérant que plusieurs concours d'emploi ont été effectués et qu'aucun candidat n'a à l'heure actuelle été retenu ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un directeur de la sécurité incendie à temps partiel rapidement ;

Considérant la nécessité d'apporter un support au directeur de la sécurité incendie par intérim pour les prochaines semaines ;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent. Il est résolu d'autoriser le maire, monsieur Claude Lebel, ou en son absence la mairesse suppléante, madame Gaétane G. St-Laurent, à signer un contrat avec monsieur Jean-Marc Nolin afin de retenir ses services professionnels à titre d'accompagnateur technique au sein du service de la sécurité incendie.

Il aura comme mandat d'aider dans la recherche d'un directeur de la sécurité incendie à temps partiel, de supporter le directeur de la sécurité incendie par intérim et de transférer ses connaissances.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises au poste numéro 02-220-10-141 – Salaire pompier - temps régulier.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales du secrétaire-
trésorier

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine
Ont voté contre : le conseiller monsieur Mario Bidégaré

En faveur : 5
Contre : 1

Adoptée sur division.

Période de questions

La période de questions débute à 20 h 27. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 20 h 33.

Rés. : 115-18

Levée de la séance

À 20 h 33, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le maire monsieur Claude Lebel et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Claude Lebel, appelle au vote.

Ont voté en faveur : la conseillère madame Gaétane G. St-Laurent
le conseiller monsieur Jean-Philip Ruel
le conseiller monsieur Mario Bidégaré
le conseiller monsieur Jannick Duchesne
la conseillère madame Marie-Ève D'Ascola
le conseiller monsieur Stéphane Fontaine
Ont voté contre :

En faveur : 6
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Claude Lebel, maire

Je, Claude Lebel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

Lisa Kennedy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière